
[Imprimer](#)

Zéro émission pour les bâtiments parisiens en 2030

Image

19 métropoles internationales dont Paris se sont engagées, le 23 août 2018, en amont du Sommet mondial d'action pour le climat à San Francisco, à ce que les nouveaux bâtiments situés dans leur municipalité fonctionnent à zéro émission nette de carbone à l'horizon 2030.

L'une des principales ambitions du plan climat parisien adopté fin 2017 est d'atteindre la neutralité carbone et une consommation d'énergie 100 % renouvelable d'ici à 2050. Dans les 30 prochaines années, la ville prévoit la rénovation énergétique des 110 000 immeubles parisiens, soit un million de logements.

19 maires du C40, réseau de près de 100 mégaloilles engagées dans la lutte contre le changement climatique, se sont engagés le 23 août à veiller à ce que les nouveaux bâtiments fonctionnent à zéro émission nette de carbone à l'horizon 2030. La déclaration signée à cette occasion par Paris, Copenhague, Johannesburg, Londres, Los Angeles, Montréal, New York, Newburyport, Portland, San Francisco, San Jose, Santa Monica, Stockholm, Sydney, Tokyo, Toronto, Tshwane, Vancouver et Washington DC porte cette ambition dans l'ancien d'ici à 2050.

70 % des émissions de CO2

« Ces engagements audacieux sont des étapes essentielles pour atteindre les objectifs les plus élevés de l'Accord de Paris et contenir la hausse des températures mondiales sous la barre des 1,5? », affirme le C40. Si à Paris, Londres et Los Angeles, les bâtiments totalisent plus de 70 % des émissions totales de la ville, leur part atteint habituellement plus de la moitié de celles-ci.



« Cet engagement comprend une promesse à collaborer avec les administrations des États et des régions - et avec le secteur privé - afin de mener à bien cette transformation, et appelle les gouvernements nationaux à agir de manière identique », observe le C40.

Le 28 août, ce sont 23 villes de ce réseau - dont Paris - qui ont signé la déclaration du C40 sur l'objectif « zéro déchet », promettant, à l'horizon 2030, de diminuer de 15 % le volume de déchets produits par chaque habitant, de réduire de 50 % le volume de déchets mis en décharge et incinérés, et d'augmenter de 70 % le taux de récupération.